



### FOIRE AUX QUESTIONS :

*«J'ai subi deux avortements, puis on m'a mis un stérilet que je porte encore. Je viens de faire une rencontre du Seigneur et je voudrais retirer ce stérilet, mais mon mari ne me comprends pas, il n'est pas croyant. Que me conseillez-vous de faire ? »*

Si vous avez subi deux avortements, il faut bien sûr vous en confesser auprès d'un prêtre si vous êtes baptisée catholique ; de plus, il faut demander à ce prêtre de faire une prière de libération par rapport à un « esprit de mort » : dans tout avortement, il y a la présence d'un esprit maléfique de mort.

Pour votre stérilet, le problème est d'abord de vous poser la question : « Suis-je décidée avec mon mari, à accueillir un enfant ? ». Ce sont les parents qui sont responsables du nombre d'enfants à accueillir et comment. Si vous n'avez pas encore d'enfant, il ne faut pas hésiter à envisager une grossesse, même si votre mari est un peu réticent. Il faut donc retirer ce stérilet qui est un abortif.

Si vous avez déjà plusieurs enfants et qu'il n'est pas raisonnable actuellement d'en accueillir un de plus, le problème de la contraception se pose. Normalement, il devrait être résolu par les « méthodes naturelles » (glaière cervicale et températures) ; mais celles-ci exigent la collaboration des deux époux, et une continence périodique ; votre mari n'est sans doute pas prêt à vivre cela... !

Dans le cas d'un mari qui refuse une certaine « éducation » de la sexualité, il peut être légitime d'utiliser, **en dernier recours et temporairement**, un moyen contraceptif chimique (mais non abortif) ou mécanique. La « pilule » a des effets secondaires sur la femme à long terme... le préservatif est la moins mauvaise solution, car ce n'est pas un abortif.

N'oubliez pas qu'une relation conjugale qui ne s'ouvre pas au don de la vie va nécessairement se stériliser peu à peu et conduire à une séparation à plus ou moins long terme.

*Père Jean-Régis FROPO  
Exorciste du Diocèse de Fréjus-Toulon*